Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261012-D20261003-DE

COMMUNE DE BODILIS
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
7 octobre 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	**19**
Présents	**19**
Votants	**19**
Procuration :	**0**

L'an deux mille vingt-six, le douze octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent : /.

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Danièle CLOAREC.

DÉLIBÉRATION N°2026-10-03

APPEL A PROJETS SECURITE 2026 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

7.5. Finances locales / Subventions

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

Le Conseil Départemental du Finistère reconduit en 2026 son appel à projets *« Sécurité »*, destiné à accompagner financièrement les communes dans leurs investissements en matière de sécurité.

Dans ce cadre, la Commune envisage l'installation de caméras de vidéoprotection et de dispositifs de lecture de plaques d'immatriculation, afin de renforcer la sécurité sur le territoire communal. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 15 000 € HT, avec une possibilité de financement du Département à hauteur de 50 % des dépenses éligibles.

Ce financement pourrait être complété par une aide au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance *(FIPD)*, dont les crédits ne seront accessibles qu'au début de l'année 2027.

La réalisation du projet est donc envisagée courant 2027. Toutefois, afin de bénéficier du soutien départemental, le dossier de candidature doit être déposé avant le 31 octobre 2026.

Ce projet ayant fait l'objet d'échanges et de débats lors de la précédente séance du Conseil municipal, il est désormais proposé aux élus de se prononcer sur sa mise en œuvre.

Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261012-D20261003-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention,

- ✔ ***VALIDE*** ***le projet d'installation de caméras de vidéoprotection et de dispositifs de lecture de plaques d'immatriculation,***

- ✔ ***AUTORISE*** ***l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 2027,***

- ✔ ***AUTORISE*** ***M. le Maire à solliciter les subventions auprès***
  - ***du Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre de l'appel à projets « Sécurité » 2026,***
  - ***de la Préfecture du Finistère au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en 2027***

Le secrétaire de séance,
Danièle CLOAREC

Le Maire,
Guy GUÉGUEN

MAIRIE DE BODILIS 29400

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 14 / 10 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 14 / 10 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*